



*Fédération Suisse des Désinfestateurs  
Verband Schweizerischer Schädlingsbekämpfer  
Federazione Svizzera dei Disinfestatori*

# Actualités

30 mars 2023

formation continue printemps

FSD-VSS



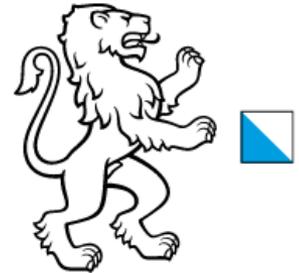
# Sujets

- Nouvelle loi sur la chasse dans le canton de Zurich à partir du 1.1.2023
- Plan d'action pour la réduction des risques liés aux pesticides : Nouvelle ORRChim et nouvelle OPPh
- Consultation sur l'ordonnance sur les produit biocides, OPBio
  - Obligation de communiquer l'utilisation de produits biocides dans un système d'information central
- Actualités sur le frelon asiatique
- Workshop sur les fourmis invasives en Suisse alémanique
- Formation continue automne



# Nouvelle loi sur la chasse dans le canton de Zurich

- Depuis le 1.1.2023, il est notamment interdit de nourrir les animaux sauvages et les oiseaux dans le canton de ZH. Cela inclut les pigeons, les rapaces et les renards.
- Les oiseaux chanteurs, les oiseaux aquatiques et les écureuils peuvent continuer à être nourris en petites quantités..
- Les chiens doivent être tenus en laisse pendant la période de reproduction et de mise bas, du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet en forêt et jusqu'à 50 mètres en dehors de la forêt.





# Réduction des risques liés aux pesticides et utilisation pérenne

- En 2017, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires (PPh). Celui-ci prévoit deux mesures en lien avec le permis autorisant l'utilisation professionnelle de PPh : l'introduction d'une obligation de formation continue pour l'application professionnelle de PPh et le renforcement des connaissances sur l'utilisation de PPh dans la formation professionnelle initiale et supérieure.
- Le 16 novembre 2022, le Conseil fédéral a révisé des ordonnances dans les domaines des produits phytosanitaires et de la protection de l'air. Les adaptations durcissent les modalités d'utilisation des produits phytosanitaires et visent à réduire les émissions de polluants atmosphériques. Elles concernent l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, l'ordonnance sur la protection de l'air et l'ordonnance sur les déchets.
- L'ORRChim exige désormais que les produits phytosanitaires ne puissent être remis qu'aux utilisateurs professionnels titulaires d'un permis valable. Pour pouvoir obtenir ce permis, les utilisateurs doivent suivre les cours et réussir les examens correspondants.



# Restrictions pour les particuliers en matière d'utilisation de produits phytosanitaires

- Le permis est délivré sous forme numérique, est saisi dans un registre central et a une validité de cinq ans. Il peut être prolongé à condition que son titulaire ait suivi les formations continues requises. Ces deux mesures garantissent ainsi un même niveau d'exigences et de compétences à l'échelle nationale. L'ordonnance révisée entrera en vigueur au 1er janvier 2026.
- Adaptation de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh, vigueur depuis le 1er janvier 2023
- Afin de protéger l'environnement ainsi que la santé des utilisateurs, l'homologation de produits phytosanitaires pour une utilisation non professionnelle est davantage restreinte. L'OPPh révisée interdit à l'avenir l'homologation de produits phytosanitaires pour une utilisation privée lorsque ces derniers représentent certains dangers pour la santé, sont toxiques, voire très toxiques, pour les organismes aquatiques ou comportent des risques pour les abeilles.



# Consultation de l'ordonnance sur les produits biocides, OPBio

- **Directive de la loi (adoptée) sur les produits chimiques LChim**
    - Art. 10b Système d'information central sur l'utilisation des produits biocides
    - 1 La Confédération gère un système d'information central destiné à enregistrer l'utilisation de produits biocides par les utilisateurs professionnels et commerciaux.
    - 2 **Quiconque utilise des produits biocides à titre professionnel ou commercial doit enregistrer dans le système d'information leur utilisation dans des domaines à risque**; le Conseil fédéral définit les domaines à risque.
  - **Proposition de mise en œuvre du Conseil fédéral dans le cadre de la consultation en cours de l'OPBio**
    - Art. 61a Obligation de communiquer pour la mise sur le marché de produits biocides
    - 1 **Quiconque met pour la première fois des produits biocides sur le marché à titre professionnel ou commercial doit communiquer à l'organe de réception des notifications, au plus tard le 31 janvier de chaque année, les données suivantes** concernant l'année précédente :
      - a. le nom, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de la personne soumise à l'obligation de notification ;
      - b. Quantité de produits biocides mis sur le marché ;
      - c. les substances actives contenues dans les produits biocides et leur concentration ;
      - d. le type de produit biocide conformément à l'annexe 10.
- **La FSD salue en principe la limitation de l'obligation de communiquer aux personnes qui mettent des produits biocides sur le marché pour la première fois (fabricants et importateurs).**



# Workshop sur la lutte contre les fourmis invasives

- Formation continue de la FSD
- ½ journée (après-midi)
- 22. Mai 2023 à Winterthur Seen
  - Public visé
    - Membres FSD, désinfestateurs
    - Responsables cantonaux des néobiota
    - Collaboratrices communales, membres des autorités
  - Buts
    - Connaissance de la biologie, de l'identification et du potentiel de propagation des espèces de fourmis invasives, distinction des espèces
    - Connaître les stratégies de lutte ; connaissance des possibilités de lutte et des restrictions
    - Déroulement de l'action Connaître les espèces de fourmis invasives
    - Visite d'une colonie d'une espèce de fourmis invasive (*Tapinom magnum*) (si possible)





# Workshop sur la lutte contre les fourmis invasives

- **Thèmes / déroulement**
  - Espèces : *Tapinoma magnum*, *Lasius neglectus*, *Linepithema humile* (év. autres espèces)
  - Distinction, biologie, potentiel de propagation
  - Infestation en Suisse, ampleur de l'infestation, description des infestations connues
  - Bases légales
  - Déroulement de l'action Espèces de fourmis invasives
  - Stratégies de lutte
  - Visite d'une infestation *Begehung eines Befalls*
- **Diplôme avec certificat (objectif : reconnaissance de l'attestation de formation par les autorités)**



# Actualités sur le frelon asiatique (*Vespa velutina*)



Daniel Cherix  
Responsable Cercle exotique West

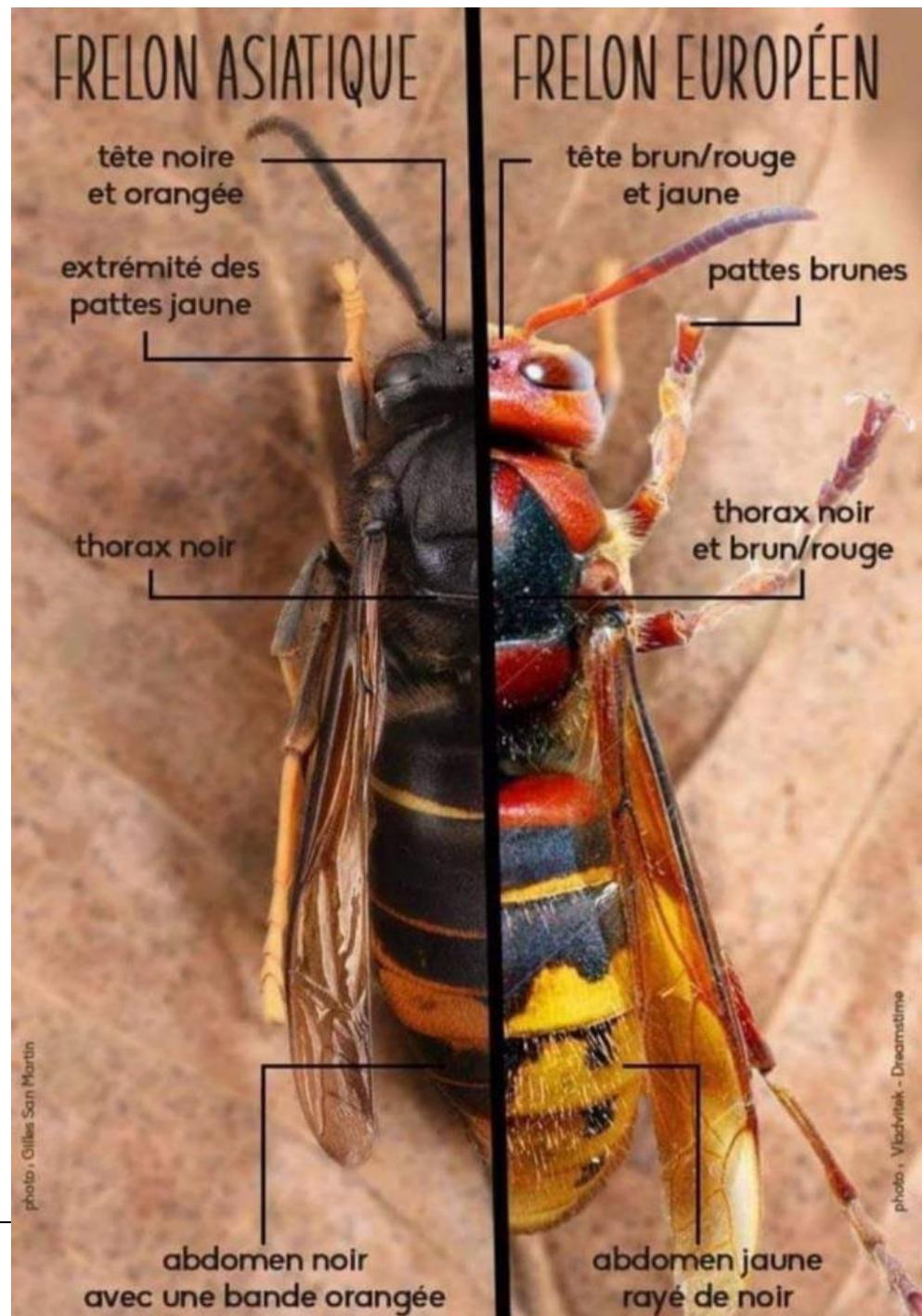
Apisuisse





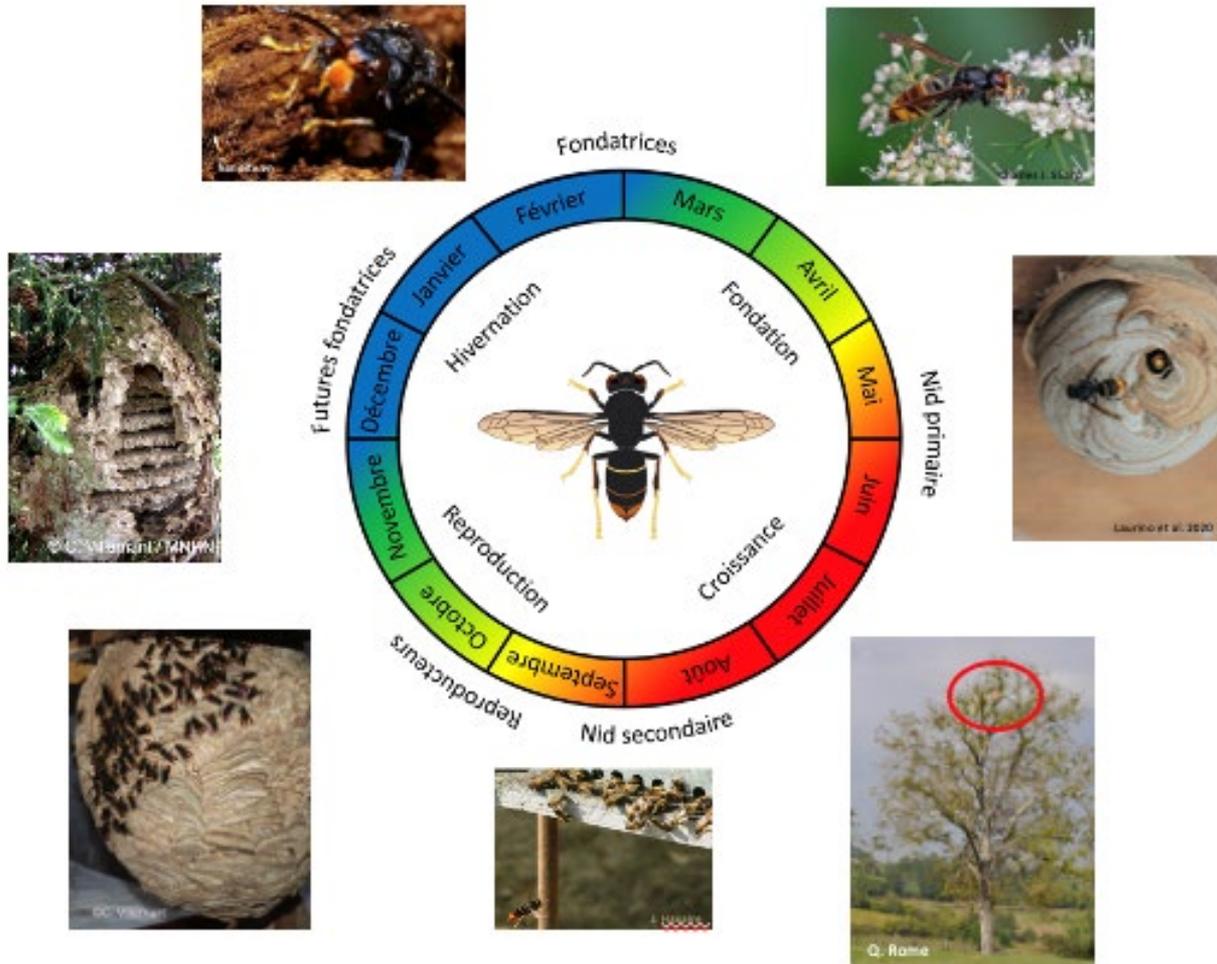
## Apparence

- Grandeur
- Couleur tête
- Couleur thorax
- Couleur abdomen
- Pattes





# Cycle annuel du frelon asiatique





## Les 2 types de nids

- **Nids primaires:**
  - début de saison (mai à fin juin)
  - taille limitée
  - jusqu'à 2 à 3 m de hauteur
  
- **Nids secondaires:**
  - dès le mois d'août (août à fin décembre)
  - grande taille
  - de 25 à 40 m dans les feuillus!



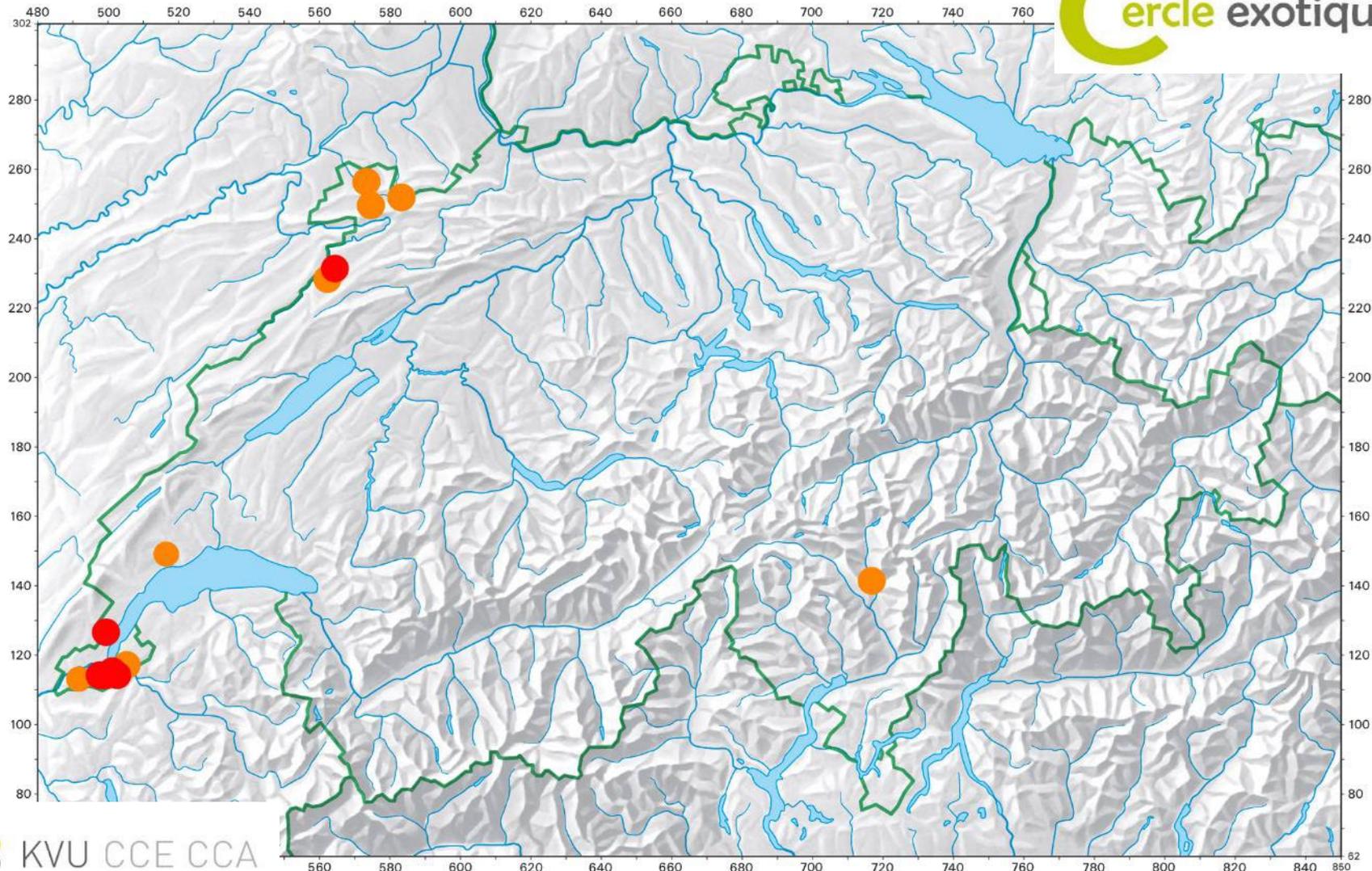


# Cas confirmés en 2022 (abeilles.ch)

Observations		Situation			
Canton	Lieu (une ligne par nid)	Premiers insectes	Nid primaire localisé	Nid secondaire localisé	Nid détruit
<b>AG</b>	Aarburg	✓			
	Möhlin, Obermumpf	✓			
	Widen	✓			
<b>BL</b>	Münchenstein	✓	✓	✓	✓
<b>FR</b>	Agriswil	✓			
	Montet Glâne, Vuarmarens	✓		✓	✓
<b>GE</b>	Bellevue, Chambésy, Grand-Saconnex	✓		✓	✓
	Chancy	✓			
	Chêne-Bougeries	✓			
	Corsier	✓			
	Genève Cité	✓			
	Jussy	✓			
	Troinex, Vessy, Veyrier	✓	✓	✓	✓
<b>JU</b>	Boncourt, Buix	✓			
	Courtételle	✓		✓	✓
	Le Noirmont	✓			
	Ocourt, Epauvillers	✓			
<b>NE</b>	Cernier	✓			
<b>SO</b>	Bärschwil	✓			
<b>VD</b>	Apples	✓	✓		✓
	Arnex sur Nyon	✓		✓	✓
	Arnex-sur-Orbe	✓			
	Champagne, Fontaines s/Grandson, Fontanezier, Vaugondry, Villars Burquin	✓		✓	✓
	Montherod, Pizy	✓		✓	✓

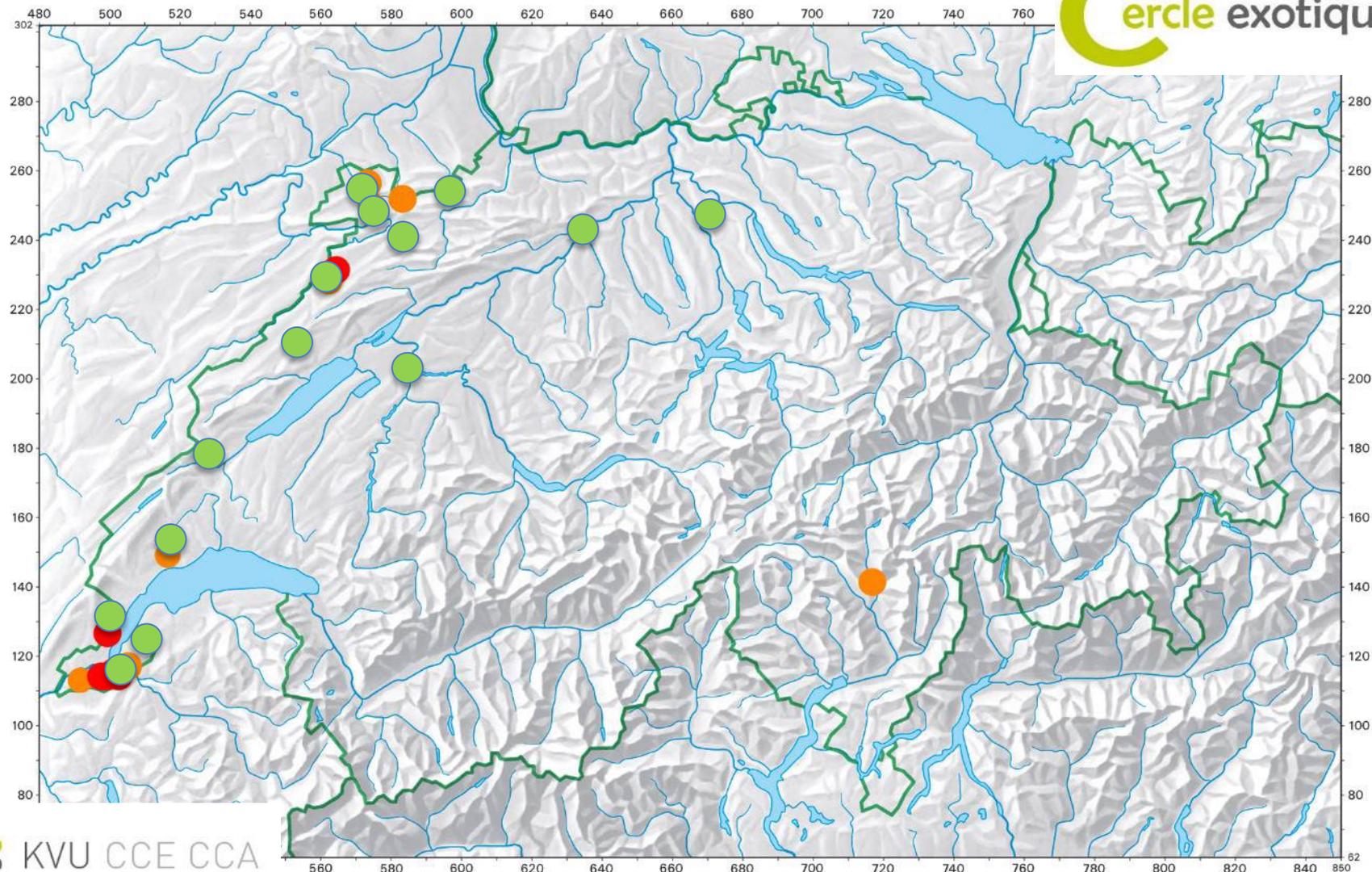
# Situation du frelon asiatique 2020

● Nids trouvés 2020    ● Individus seulement 2020



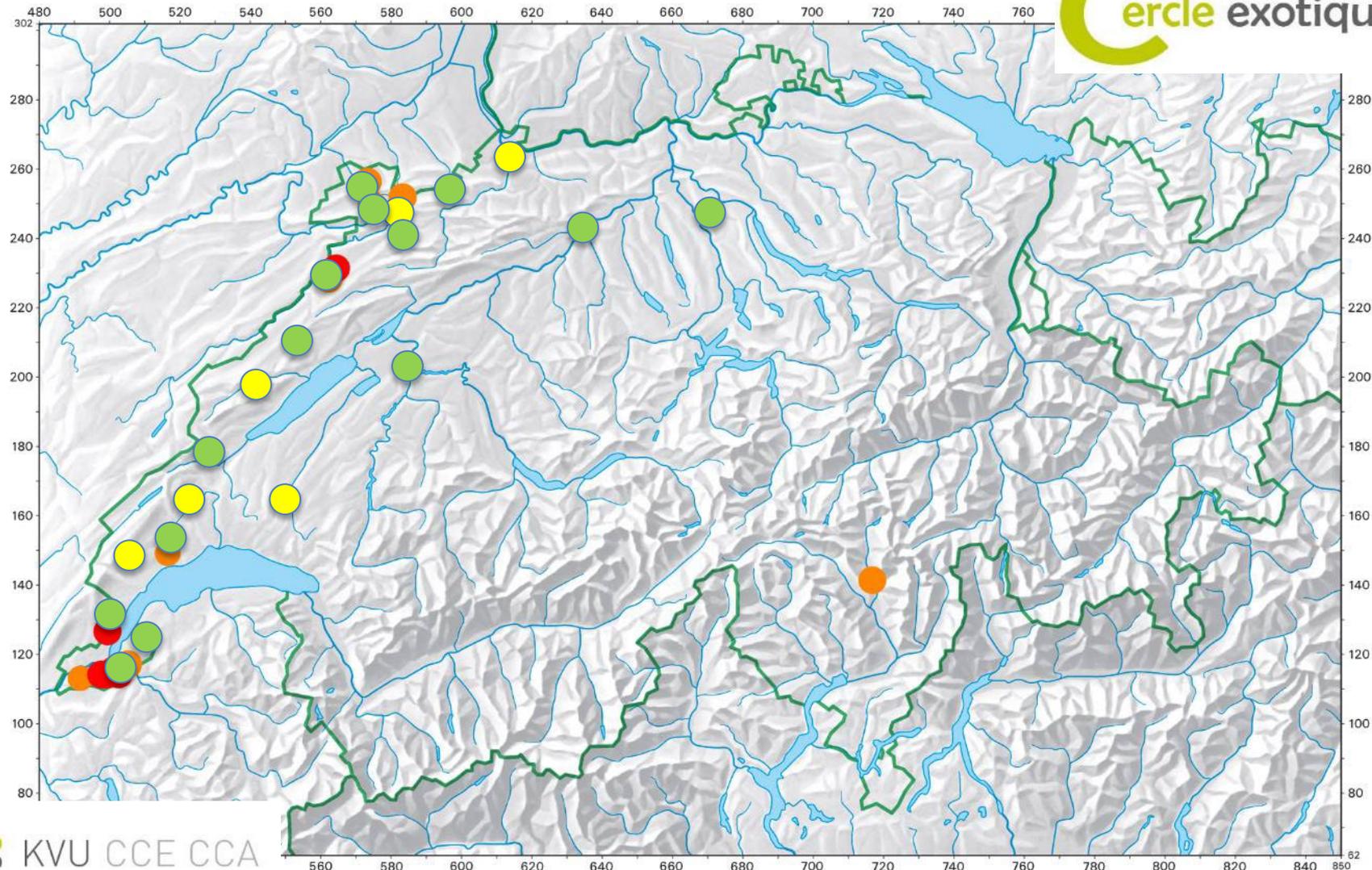
# Situation du frelon asiatique 2022

● Individus seulement 2022



# Situation du frelon asiatique 2022

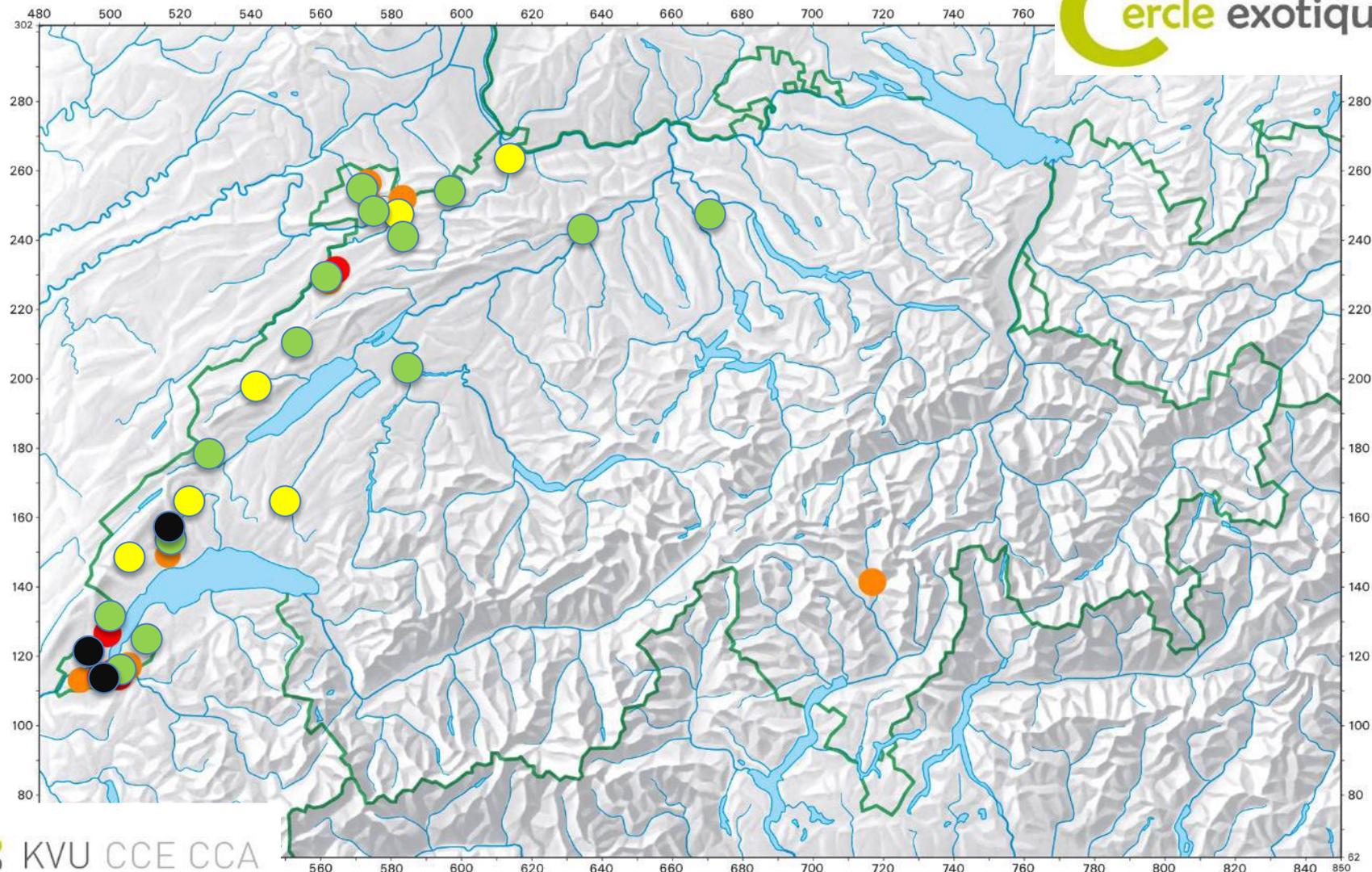
● Nids détruits 2022



# Situation du frelon asiatique 2022

● Nids détruits 2022

● Nids trouvés en décembre 2022





# Comment trouver les nids secondaires ?

- **La radio-téléométrie**

ARTICLE

DOI: 10.1038/s42003-018-0092-9

OPEN

Searching for nests of the invasive Asian hornet (*Vespa velutina*) using radio-telemetry

Peter J. Kennedy<sup>1</sup>, Scott M. Ford<sup>1</sup>, Juliette Poldatz<sup>2</sup>, Denis Thiéry<sup>2</sup> & Juliet L. Osborne<sup>1</sup>





# Comment trouver les nids secondaires ?





# 1. Capture





# 1. Capture





## 2. Refroidir



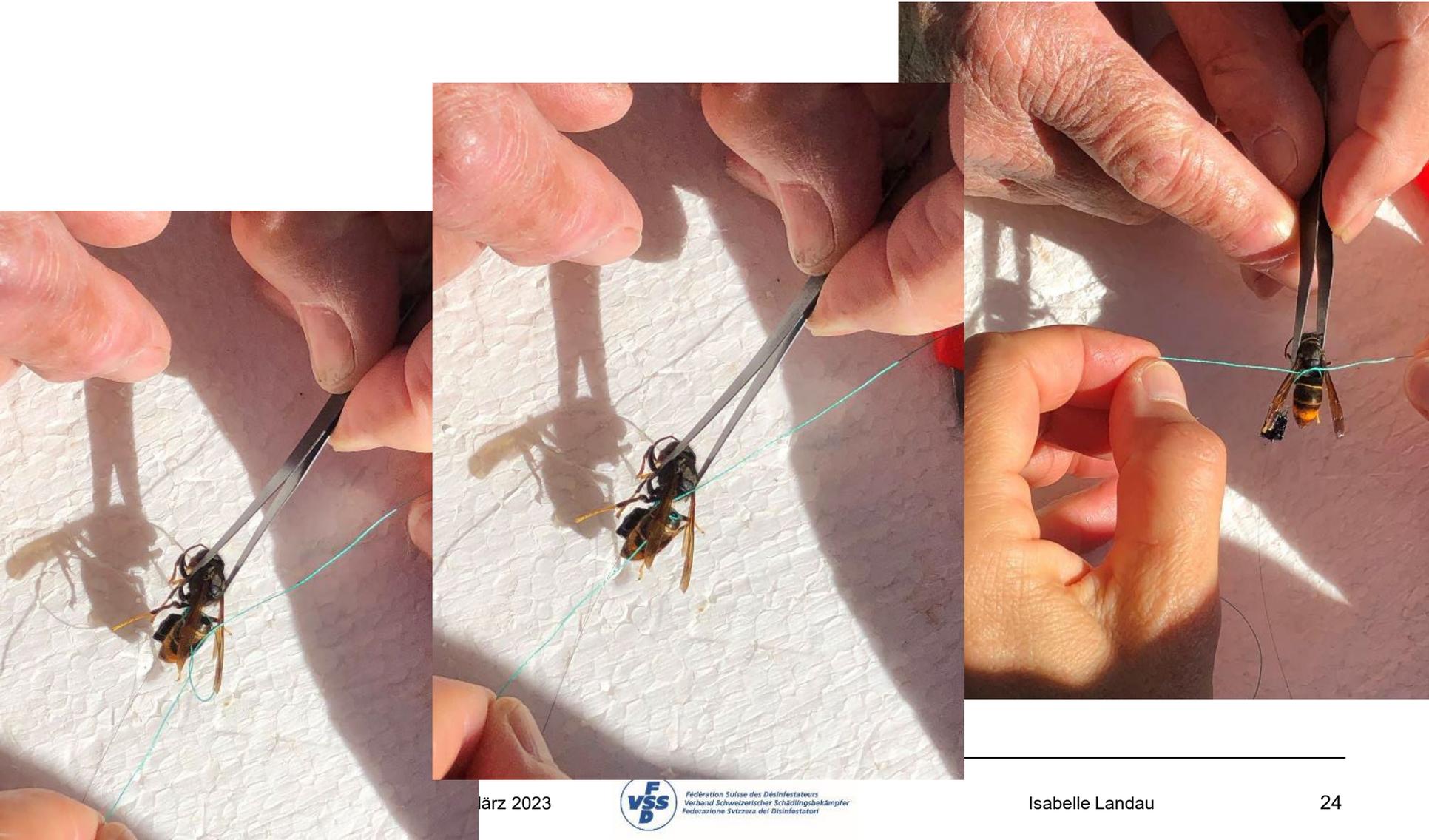


# 3. Peser



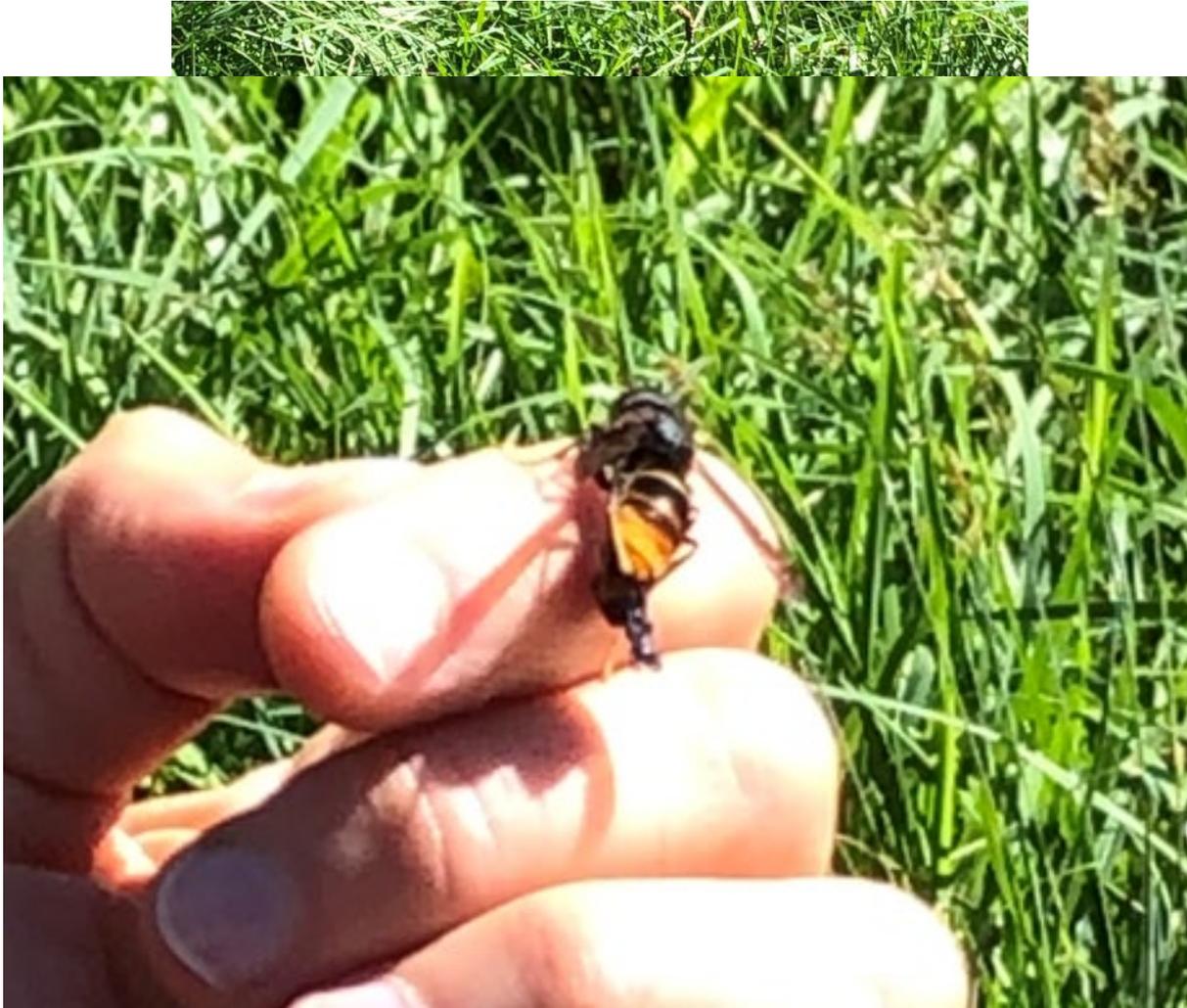


## 4. Fixer l'émetteur





## 5. Libérer le frelon





## 6. Suivre le frelon





Nid en forêt, à une distance de 500 m, à 31 m.





# Destruction des nids secondaires

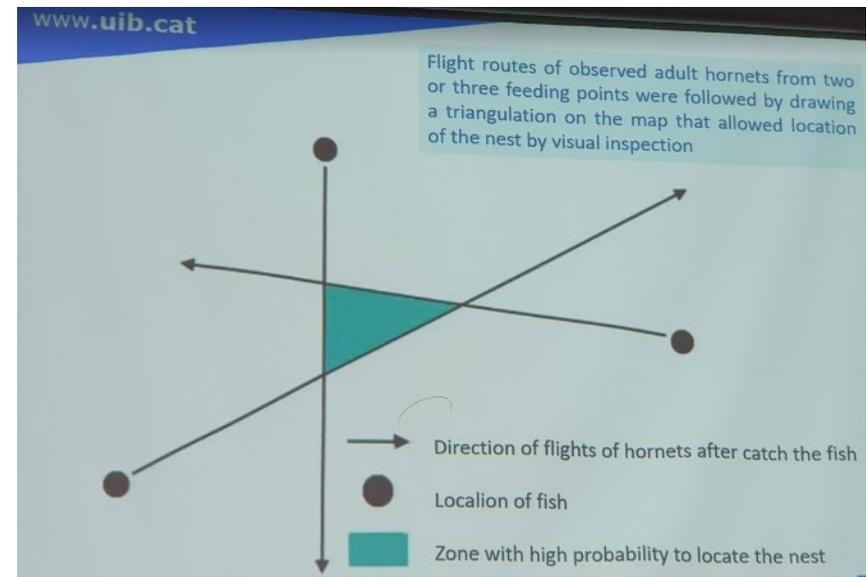
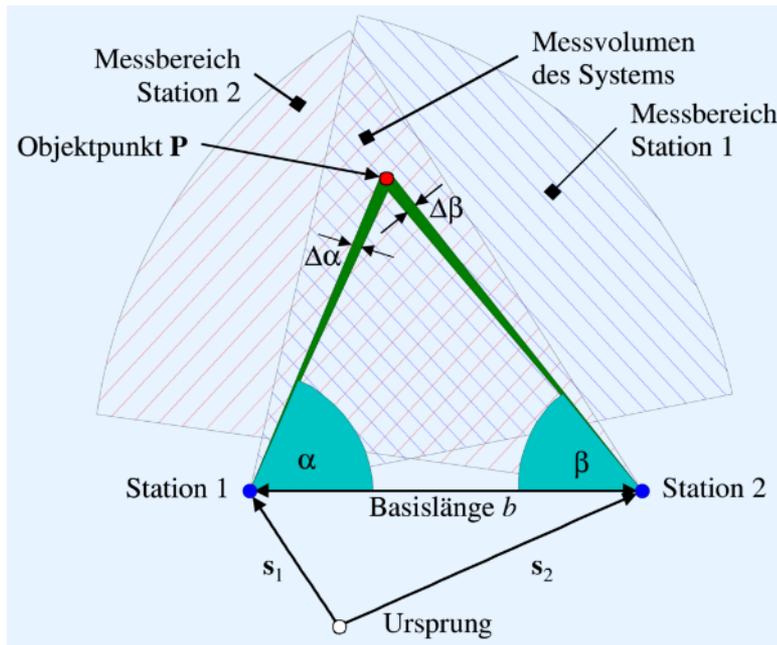




# Réussi, mais...



- Triangulations-Methode





# Localisation de nid alternative

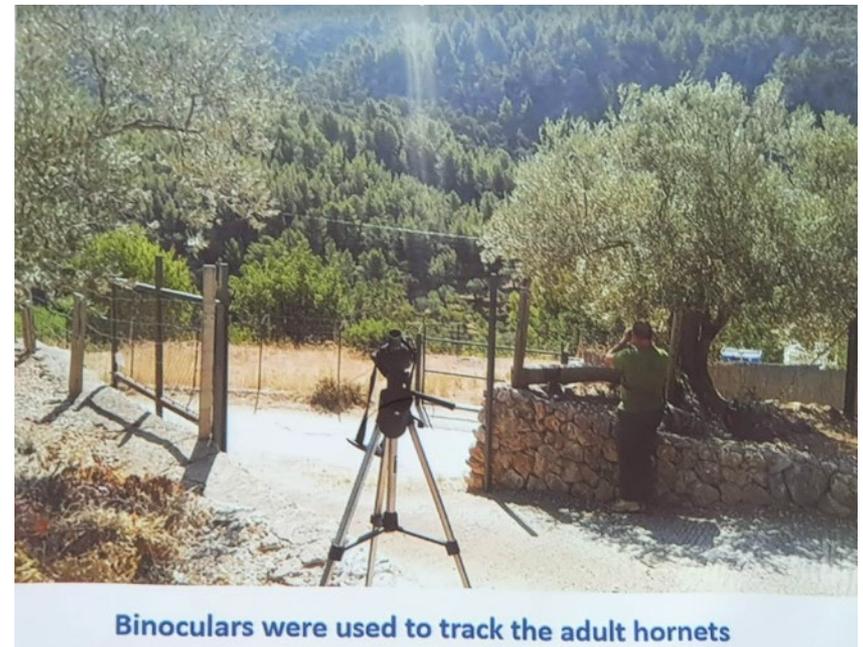


Image : UIB, Mallorca



Universitat  
de les Illes Balears



# Destruction des nids

- Les nids primaires sont construits à une hauteur de 2 à 4 mètres. → Mai à juillet

Bilder: UIB, Mallorca



Universitat  
de les Illes Balears





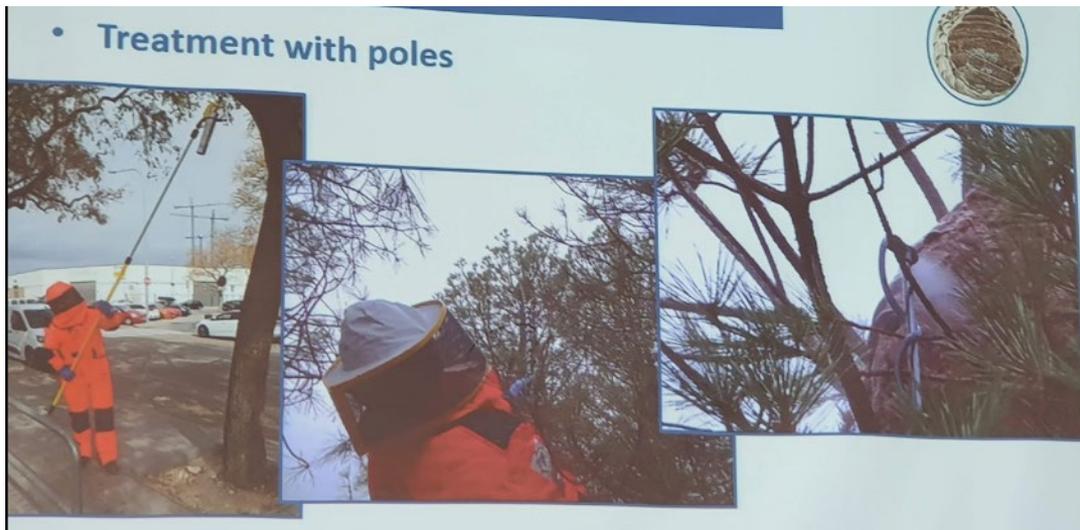
# Expérience de l'été dernier

- Les nids primaires sont construits à une hauteur de 2 à 4 mètres. → Mai à juillet





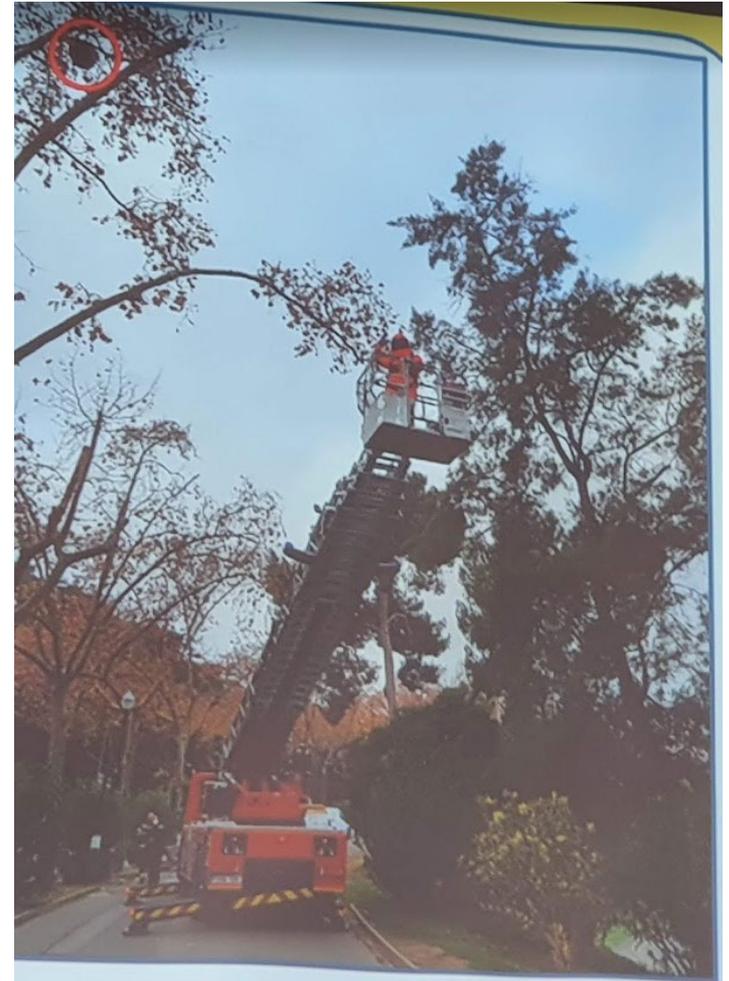
# Destruction des nids en 2023



Bilder: UIB, Mallorca



Universitat  
de les Illes Balears





## Expériences de l'année passée

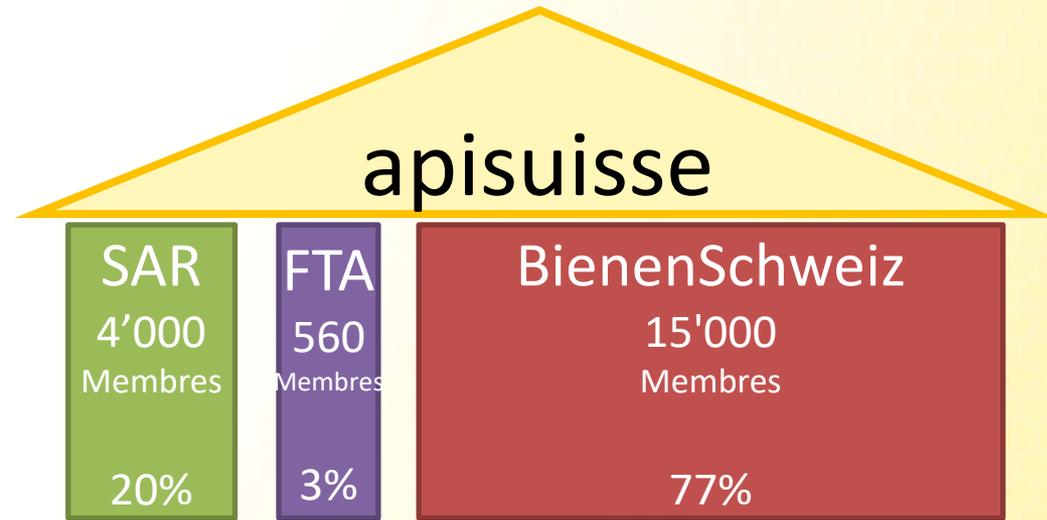
- Mai - juillet : lutte contre les nids primaires
- A partir d'août : recherche des nids secondaires, qui se trouvent souvent sur des arbres élevés (20 à >30 mètres de hauteur, souvent en forêt)
- Veuillez photographier chaque découverte et l'envoyer à [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch)
- En Suisse, des émetteurs ont été utilisés jusqu'à présent pour trouver des nids secondaires
- Le guide d'action existant en français est en cours de révision et devrait être publié ce printemps



# Expériences de l'année passée

- Les nids combattus doivent également être signalés :  
[www.asiatischehornisse.ch](http://www.asiatischehornisse.ch)  
[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)  
[www.calabroneasiatico.ch](http://www.calabroneasiatico.ch)
- Utilisation simple possible via smartphone (à partir d'avril 2023)
- Prendre impérativement une photo du nid ET du frelon et la télécharger.

# apisuisse



## filiales:

- apiservice GmbH
- Imkerbildung Schweiz GmbH



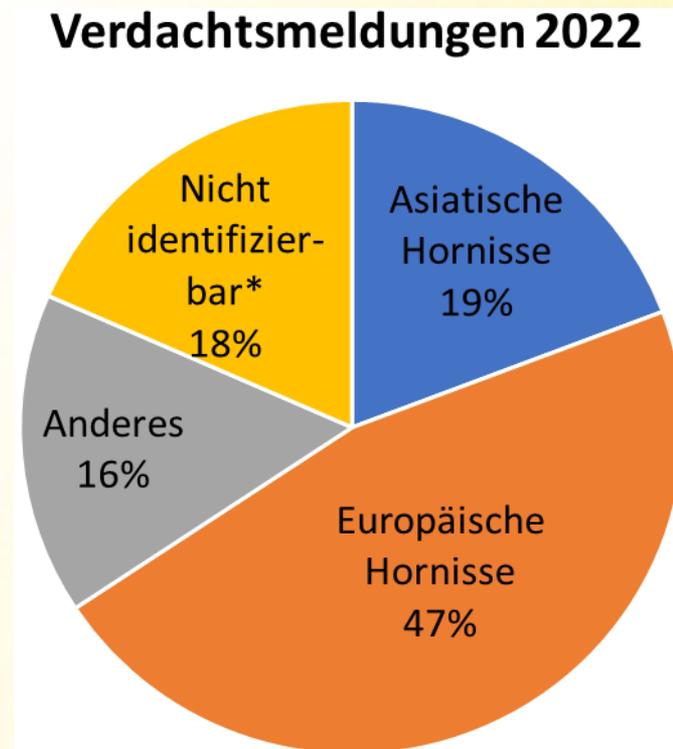
# Frelon asiatique: éviter ceci



# Service Santé des abeilles déclarations de soupçon 2022

239 soupçons  
46 découvertes  
confirmées *Vespa velutina*  
Grand investissement de  
temps pour le SSA (5  
semaines de travail)

\* pas de photo, démembré,  
émietté, écrasé



# Task Force Frelon asiatique

- Daniel Cherix
- Lukas Seehausen (Radio-Telemetrie)
- Carine Vogel (Radio-Telemetrie)
- BGD-Mitarbeiter(in)  
Fabian Trüb, Marianne Tschuy oder Stefan Jans

Coordination/Facturation des interventions par BGD



# Site d'information abeilles.ch

Home > Themen > Bienengesundheit > Asiatische Hornisse

## Asiatische Hornisse

Die Asiatische Hornisse ist ein Bienenschädling, der sich in Europa und inzwischen auch in der Schweiz rasch ausbreitet. Das Insekt baut seine Primärnester geschützt in der Nähe von Häusern und die Sekundärnester hoch oben in Baumkronen. Asiatische Hornissen jagen Insekten wie Honigbienen, um ihre Larven zu ernähren. Sie sind am dunklen Hinterleib (mit feinen gelben Streifen) und den gelben Beinenden zu erkennen.

Gesunde, starke Bienenvölker verkraften die durch die invasive Art verursachten Verluste gut, so dass meist nur schwache Völker sterben.

Um die Ausbreitung des Schädling einzudämmen, ist das Vernichten der Nester die wirksamste Methode. Die Bekämpfungsstrategie wird von den einzelnen Kantonen festgelegt. Damit rasch gehandelt werden kann, ist ein rasches **Melden von Verdachten mit Foto oder Video an [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch)** wichtig.

## Merkblätter

## Bestätigte Funde 2022

## Ansprechpersonen Asiatische Hornisse bei den Kantonen

 [Kontaktliste der Kantone \(V 2211\)](#)



# Site d'information abeilles.ch



# Site d'information abeilles.ch

Home > Thèmes > Santé des abeilles > Frelon asiatique

## Frelon asiatique

Le frelon asiatique est un insecte nuisible pour les abeilles qui se propage rapidement en Europe et désormais également en Suisse. Cet insecte construit ses nids primaires à l'abri près des habitations et ses nids secondaires en hauteur, au sommet des arbres. Les frelons asiatiques chassent les insectes comme les abeilles mellifères pour nourrir leurs larves. Ils sont reconnaissables à leur abdomen foncé (avec de fines rayures jaunes) et à l'extrémité jaune de leurs pattes.

Les colonies d'abeilles saines et fortes peuvent supporter les pertes causées par l'espèce invasive, de sorte que, généralement, seules les colonies faibles meurent.

Pour endiguer la propagation du ravageur, la destruction des nids est la méthode la plus efficace. La stratégie de lutte est définie par les différents cantons. Afin de pouvoir agir rapidement, il est important de **signaler au plus vite les cas suspects à [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch) en envoyant une photo ou une vidéo.**

## Aide-mémoire

 [2.7. Frelon asiatique Vespa velutina \(V 2206\)](#)

 [2.7.1. Instruction pour un trou de vol protégé par une grille \(V 2209\)](#)





# Formation continue d'automne

- Planification d'un workshop. Thèmes :
  - IPM - Mise en œuvre dans l'entreprise
  - Etanchéité du bâtiment
  - Matériaux de construction
  - Construire étanche, étanchéifier
  - Planification de la construction, aménagement du jardin
- Autres thèmes
  - Anticoagulants: MRR en Suisse
  - Comment rédiger une bonne offre transparente ?
  - Eventuellement décisions de l'ECHA (pièges comme alternatives aux anticoagulants)



# Formation continue d'automne



- Mercredi, 29 novembre 2029, Paudex





# Nouvelle «académie» Suisse

## Discussion



<https://aspagn.ch>